



Séance du Conseil municipal Du jeudi 28 septembre 2017

Absents excusés : Pascale Ducept pouvoir donné à Valérie Charbonneau
Serge Ragot pouvoir donné à Claude Boutet
Marie-Angélique Charbonneau
Mado Guéry

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 22 août 2017

1- DELIBERATIONS

1.1 – Marmiton : avenant lot 2 serrurerie pour la terrasse

Par délibération du 17 janvier 2017, le Conseil Municipal a attribué le lot 2 à l'entreprise CMB pour un montant HT de 9 983.69 €, soit 11 980.43 € TTC.

Lors de la réalisation des travaux, et suite aux normes en vigueur, il nous a été demandé de remplacer les lisses par un barreaudage sur garde-corps escalier existant (accès à l'ancien dépôt de pain).

D'autre part, les garde-corps existants ayant été déposés par les employés communaux, cette prestation étant prévue dans le devis d'origine engendre une moins-value.

- **Plus-value** 1 513.20 € HT
- **Moins-value** 718.50 € HT

Soit une plus-value globale de 794.70 € HT (953.64 € TTC).

Pour info, bilan de l'opération terrasse :

- Lot n° 1 TURCAUD : 22 887.96 € HT – 1 450 € HT = 21 437.96 € HT

(Suppression des deux marches au pied de la jardinière)

- Lot n° 2 CMB : 9 983.69 € HT + 794.70 € HT = 10 778.39 € HT

Sur l'ensemble des marchés, nous réalisons une moins-value de 655.30 € HT

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

1.2 – Marmiton : attribution des lots pour les sanitaires

Suite à la consultation pour la construction des sanitaires, (accès PMR) et à la commission d'ouverture des plis du 22 septembre 2017, les offres retenues sont les suivantes :

		Estimation
- Lot 1 gros œuvre : ETS TURCAUD	36 375.99 € HT	37 500 € HT
- Lot 2 Charpente, menuiseries : GILBERT BOIS	8 555.72 € HT	9 400 € HT
- Lot 3 Carrelage : GATTEAU Albert	3 162.76 € HT	3 800 € HT
- Lot 4 Peinture : BERLAND PEINTURE	1 901.97 € HT	1 450 € HT
- Lot 5 Plomberie – Electricité : ETS BOUTET	5 580.64 € HT	4 950 € HT
TOTAL des lots :	55 577.08 € HT	57 100 € HT

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

1.3 – Salle des Sports : choix de la maîtrise d'œuvre

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 25 août 2017 et a retenu l'ETS DGA pour un montant de 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.

Pour info, pour faire suite à la consultation des 3 entreprises, une n'a pas répondu, et l'autre a fait une offre de 60 030 € HT soit 72 036 € TTC.

Annexe 1

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

1.4 – ZA des Plantes : transfert à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

Comme vu au cours du précédent Conseil Municipal, après délibération de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie en date du 13 septembre 2017, chaque Conseil Municipal doit prendre une délibération pour approuver le transfert de la ZA économique Les Plantes à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie sous le régime d'une cession gratuite.

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

1.5 – Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie : modification des statuts pour compétences multi-accueil, relais assistants maternels, eau potable, assainissement et eaux pluviales

Le Conseil communautaire a de nouveau délibéré le 12 juillet 2017 sur l'évolution des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie :

- pour tenir compte de certaines observations de forme du contrôle de légalité,
- pour revenir sur le principe du transfert anticipé de la compétence assainissement collectif et eaux pluviales, actuellement en cours d'étude.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, tel qu'annexé à la présente délibération, et consistant :
 - 1/ en l'adoption de la compétence exercée à titre optionnel intitulée :
 - « Eau » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
 - 2/ en l'adoption des compétences exercées à titre supplémentaire, en matière de petite enfance (0-6 ans) intitulées :
 - « *Coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil)* » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
 - « *Actions en faveur des modes de garde individuels (relais d'assistants maternels)* » dès que l'arrêté préfectoral sera exécutoire ;

Étant précisé :

- que cette modification statutaire entrera en vigueur aux dates précitées, sur parution d'un arrêté préfectoral, en cas de majorité qualifiée des délibérations de l'ensemble des communes membres, adoptées dans les conditions requises à l'article L5211-17 du CGCT ;
- qu'en ce qui concerne la compétence « eau », une nouvelle délibération du Conseil communautaire sera nécessaire, après transfert effectif de la compétence, pour acter la modification des statuts de Vendée eau ;
- qu'en ce qui concerne la compétence « *Coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil)* », actuellement exercée par la commune de La Châtaigneraie, le coût net résiduel de cette compétence donnera lieu à une répartition entre la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et ses communes membres intéressées, par délibérations subséquentes.

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité des membres présents

1.6 – Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie : modification de compensation pour la compétence multi-accueil

A la demande du contrôle de légalité, notre délibération du 9 mai 2017 ainsi que celle de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie doivent être annulées.

Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer afin de :

- d'approuver le projet de modification de l'attribution de compensation concernant la Commune à compter du 1^{er} janvier 2018, au titre du transfert de la compétence « *coordination et soutien financier de l'action en faveur des modes de garde collectifs (multi-accueil)* » tel que présenté en annexe n°2 de la présente délibération, sous réserve du transfert effectif de la compétence concernée résultant du caractère exécutoire de l'arrêté préfectoral modifiant ces statuts, et de l'accord de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées ;
- d'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes y afférant.

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité des conseillers présents

2 - DOSSIERS EN COURS

2.1 - Salle Groisy et Espace Ben-Hur : travaux d'entretien

- Comme prévu au Budget, et au vu de l'état de la Salle Groisy, une ventilation va être posée par l'Entreprise Antigny Energies. Son devis s'élève à 2 807.75 € TTC.

L'intervention est prévue pour la deuxième semaine d'octobre.

Par la suite, des travaux de peinture seront réalisés.

- Au cours du mois d'octobre, la faïence sur le mur à l'arrière du bar de l'Espace Ben-Hur va être posée par les employés communaux. Le montant des fournitures est 380 € TTC.

2.3 – Voirie : fossés et point à temps

L'ETS GIRAUD a été contactée pour la réalisation des fossés ainsi que des busages éventuels pour les riverains (buses à la charge des demandeurs)

La commission voirie va définir les curages à réaliser ainsi que les besoins en point à temps

3- DIVERS

3.2 - PDVC

Suite au passage du jury dans la commune le 5 juillet 2017, nous avons été retenus et figurons au palmarès 2017. Nous sommes invités à la remise des prix qui se déroulera le jeudi 16 novembre 2017 à 18h à la ROCHE SUR YON.

3.4 – Collecte des coquilles d’huitres 2017-2018

Le SCOM proposant une collecte pour les fêtes de fin d’année, en réunion municipale, nous avons pensé participer à cette opération.

Le SCOM fournit des big-bag d’1m3, de même que les outils de communication personnalisés, affiches et flyers.

Les permanences seront tenues à l’atelier communal les mardis 26 décembre 2017 et 02 janvier 2018 de 11h à 13h.